

## **Élection du vice-président de la commission de la recherche de l'université Bretagne Sud**

### **La commission de la recherche**

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L712-6 et L712-6-1 ;*

*Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud, notamment les articles 32 et suivants ;*

*Vu la délibération n°2025-032 du conseil d'administration du 29 avril 2025 portant élection de Monsieur David MENIER en qualité de président de l'UBS ;*

David MENIER a été élu président de l'UBS par le conseil d'administration le 29 avril 2025.

La commission de la recherche (CR) procède donc à l'élection du vice-président ou de la vice-présidente de la CR.

Il s'agit d'un vice-président statutaire dont la désignation est prévue par les statuts.

Son élection, sur proposition du président de l'UBS, se fait à la majorité absolue des membres en exercice de la CR.

Si, après un tour de scrutin, le candidat ou la candidate n'a pas obtenu cette majorité, il est procédé à un deuxième tour dans les mêmes conditions. Si, à l'issue de ce deuxième tour, aucune majorité absolue ne s'est dégagée, un troisième tour est organisé ; l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés, la présidente pouvant proposer un nouveau candidat.

### **Après en avoir délibéré,**

Élit, sur proposition du président de l'UBS, à bulletins secrets, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue des membres en exercice, Monsieur Jacques FISCHER-LOKOU en qualité de vice-président de la commission de la recherche.

### **Documents en annexe :**

- Néant

#### **Décompte des votes :**

Membres en exercice :	29	Pour le candidat :	22
Membres présents :	20	Blancs ou nuls :	1
Membres représentés :	3	Abstentions :	0

Visa du Président,

David MENIER

**Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 10 juillet 2025**

